

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 1ER OCTOBRE 2025

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

ADESIONE DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA À A SUCETÀ
FRANCESE DI A VALUTAZIONE - PRUGRAMMA 6131
VALUTAZIONE DI E PULITICHE PUBLICHE

ADHÉSION DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE À LA
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE L'ÉVALUATION (SFE) -
PROGRAMME 6131 ÉVALUATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet de proposer l'adhésion de la Collectivité de Corse à la Société Française de l'Evaluation (SFE).

Cette association, créée en 1999, à but non lucratif et apolitique, œuvre pour l'amélioration de l'action publique et s'inscrit comme un lieu de débats, de capitalisation et de formation ouvert à tous.

Son activité déclinée dans le cadre de son projet associatif porte principalement sur l'évaluation des politiques publiques et la promotion de son utilisation dans les organisations publiques et privées.

La SFE est animée par un réseau de bénévoles qui rassemble des professionnels, des chercheurs, des agents de la fonction publique et des consultants. Elle propose des espaces d'échanges, de réflexion et de productions dans le cadre de groupes de travail thématiques, de réseaux et de clubs régionaux. Les travaux de recherche donnent lieu à des publications. Elle propose également des formations et en association avec d'autres partenaires, des journées d'études, des colloques et des séminaires.

La SFE a défini les principes spécifiques de l'évaluation dans une Charte adoptée en 2006 qui constitue une référence pour les acteurs intervenant dans ce domaine.

Le Conseil exécutif de Corse s'est doté d'une capacité évaluative positionnée au sein de ses services dans le cadre d'une approche intégrée des politiques publiques, telle que la développent les chambres régionales des comptes et la cour des comptes.

Dans ce contexte et pour répondre à cette ambition, les actions s'articulent autour des axes suivants :

- développer une démarche évaluative en direction des services, agences et offices de la CdC fondée sur un socle méthodologique commun dans l'objectif de diffuser la culture évaluative et du rendu-compte ;
- produire des travaux d'évaluation des politiques publiques en réinterrogeant les politiques publiques mises en œuvre par la CdC à partir d'un questionnement multidimensionnel relatif aux dimensions clés d'une politique ou d'un dispositif (pertinence, efficacité, valeur ajoutée, cohérence, durabilité...).

À cet effet, la démarche de la Collectivité de Corse a vocation à s'appuyer sur un réseau d'acteurs au fait des problématiques rencontrées par les territoires dans le cadre de leurs projets de développement.

Elle souhaite ainsi intégrer une démarche dynamique qui lui permet de partager, relayer, informer et échanger sur des questions d'évaluation d'une politique particulière comme par exemple l'évaluation des politiques d'action sociale, l'évaluation en santé, ou par une pratique spécifique comme l'impact du numérique sur l'école, l'évaluation d'impact social, la prospective ...

De la même façon que d'autres collectivités ont pu le faire, la présente adhésion permettra à la Collectivité de Corse de saisir la SFE de sujets qu'elle souhaite travailler et de pouvoir bénéficier, selon des modalités adaptées à sa singularité institutionnelle, d'apports de praticiens d'experts ou de chercheurs.

Elle viendra compléter le partenariat déjà noué dans le cadre de l'adhésion à l'association des Régions de France (ARF), et notamment la participation active du service de l'évaluation de la collectivité au groupe de travail « Évaluation des politiques régionales ».

Le montant habituel de l'adhésion correspond à la cotisation institutionnelle - Catégorie 2 pour les Collectivités territoriales de plus de 250 000 habitants, soit 1 450 €. Cependant, la SFE a accepté la proposition du service de l'évaluation des politiques d'appliquer un *prorata temporis* de 50 % en raison de la date de demande d'adhésion, soit un devis final de 725 €.

La répartition des crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette adhésion est détaillée ainsi qu'il suit, programme 6131 section fonctionnement :

MONTANT DISPONIBLE 75 000 €

MONTANT TOTAL AFFECTÉ 725 €

DISPONIBLE À NOUVEAU 74 275 €

Il est donc proposé :

- D'approuver l'adhésion de la Collectivité de Corse à la SFE pour une année civile renouvelable, et le paiement de la cotisation d'un montant de 725 € (1 450 € en année pleine) ;
- D'affecter les crédits afférents ;
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer tous les actes afférents à cette adhésion.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.